



Mise à jour n° 140 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 06 15

15^e mise à jour du *Tome IV – Abords de route*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Juin 2018	Modification et information	Juin 2019
Introduction i à iv	Décembre 2017	Introduction i à iv	Décembre 2018
Notes générales 1 à 8	Juin 2016 Déc. 2016	Notes générales 1 à 8	Déc. 2018
Dos de couverture		Dos de couverture	

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	i et ii	2016 09 15	i à iii	2019 06 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2016 09 15	1 et 2	2019 06 15	Section 3.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et de celle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et modification du titre de la norme BNQ 1809–300 « Travaux de construction – Conduites d'eau potable et d'égout – Clauses techniques générales ».
	5 et 6	2016 09 15	5 et 6	2016 09 15 2019 06 15	Section 3.3 « Définitions » : actualisation de la dénomination du Ministère. Section 3.4.1 « Autorisation » : ajout d'une exigence et actualisation de la dénomination du Ministère.
	9 à 18	2016 09 15	9 à 21	2019 06 15	Section 3.5.1.1.1 « Pylônes/supports utilisés pour le transport d'énergie placés à l'intérieur d'un échangeur » : nouvelle section. Section 3.5.1.1.2 « Pylônes/supports utilisés pour le transport d'énergie placés à la limite de l'emprise (autre qu'un échangeur) » : nouvelle section. Figure 3.5–1 : nouvelle figure. Figure 3.5–2 : nouvelle figure. Sections 3.7.1 « Égout » et 3.7.2 « Aqueduc » : actualisation de la dénomination du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mise à jour n° 140 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 06 15

15^e mise à jour du Tome IV – Abords de route

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3					<p>Sections 3.7.1 « Égout », 3.7.2 « Aqueduc », 3.7.2.1A.a) « Sous la chaussée » et 3.7.2.2B.a) « Sous la chaussée » : actualisation de la référence à la norme BNQ 1809–300 « Travaux de construction – Conduites d’eau potable et d’égout – Clauses techniques générales ».</p> <p>Section 3.8.1.1 « Étude géotechnique » : clarification sur les objectifs et le contenu de l’étude géotechnique pour les besoins du Ministère.</p> <p>Section 3.8.2 « Profondeur » : précision que la profondeur minimale du dessus des trous de forage doivent être mesurée en tout point sous le profil de la route.</p> <p>Tableau 3.8–1 : modification aux profondeurs exigées pour le forage dirigé.</p> <p>Section 3.8.3 « Choix des techniques et mise en œuvre » : clarification de l’énoncé et modification d’une exigence excluant les conduites disposant d’une protection cathodique.</p> <p>Section 3.8.3.1 « Forage dirigé » : reformulation du texte.</p> <p>Section 3.8.5 « Forage ou fonçage abandonné » : clarification de l’énoncé.</p> <p>Section 3.8.6 « Plan de mesures d’urgence » : ajout pour préciser les mesures qui seront déployées afin de limiter ou atténuer les dangers qui pourraient survenir.</p>
6	i et ii	2018 06 15	i et ii	2019 06 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2014 06 15 2018 06 15	1 et 2	2014 06 15 2019 06 15	Section 6.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère.
	5 à 12	2007 06 15 2015 06 15 2018 06 15	5 à 12	2007 06 15 2019 06 15	<p>Section 6.3.2.2 « Dalots » : ajout d’une référence au dessin normalisé 003.</p> <p>Section 6.3.3.4 « Enrochement à la sortie d’un ponceau » : renumérotation de la référence à une figure.</p> <p>Figure 6.3–4 « Protection des berges » : maintenant dessin normalisé 003 « Protection des berges avec empierrement végétalisé ».</p> <p>Figures 6.3–5 à 6.3–9 : renumérotation des figures suite au retrait de la figure 6.3–4.</p> <p>Section 6.3.3.5 « Émissaire dans la rive ou sur le littoral » : renumérotation de la référence à des figures.</p>



Mise à jour n° 140 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 06 15

15^e mise à jour du *Tome IV – Abords de route*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	13 à 20	2015 06 15	13 à 19	2019 06 15	Réorganisation des pages.
	—	—	DN 003	2019 06 15	Nouveau dessin normalisé.
7	i et ii	2012 06 15	i et ii	2019 06 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2008 06 15 2012 06 15	1 et 2	2019 06 15	Section 7.2 « Références » : retrait de la référence à la norme CAN/CSA Z107.9–F « Norme pour la certification des ouvrages antibruit ».
	5 à 8	2006 06 15 2008 06 15 2009 06 15 2012 06 15	5 à 8	2006 06 15 2019 06 15	Section 7.5 « Principes généraux de conception » : retrait de la référence à la norme CAN/CSA Z107.9–F « Norme pour la certification des ouvrages antibruit ». Section 7.7.1 « Butte antibruit » : ajout de précisions concernant les exigences de la partie II de la norme BNQ 2560–114 « Travaux de génie civil – Granulats » qui doivent être appliquées après la mise en œuvre des matériaux granulaires. Section 7.7.3.1A. « Béton » : modification du type de béton pour les écrans antibruit.
	13 à 15	2006 06 15 2008 06 15	13 à 15	2019 06 15	Réorganisation des pages.
9	i et ii	2016 09 15	i et ii	2019 06 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2014 06 15 2016 09 15	1 et 2	2019 06 15	Section 9.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère. Section 9.4 « Préparation de la surface » : précision que le type de sol devant faire l'objet d'une analyse de laboratoire est celui destiné à l'engazonnement, non revêtu de terre végétale. Section 9.5.1 « Matière organique » : combinaison du terme amendement et matière organique pour devenir amendement organique. Retrait des deux dernières phrases du paragraphe.
	3 à 6	2014 06 15	3 à 6	2019 06 15	Réorganisation des pages.

